



PREFET DE LA GIRONDE

Direction départementale déléguée de la cohésion sociale

Service Jeunesse, Famille, Sports et Vie Associative

Compte rendu de la réunion de programmation des sessions BNSSA
du 29 novembre 2018 à la DR-DJSCS 33

Réunion présidée par : **Monsieur CHAUBET Vincent** représentant du service Jeunesse, Famille, Sports et Vie Associative et responsable de l'organisation du BNSSA en Gironde.

Étaient présents :

BOUHIER François BM2S

CASTAGNET Françoise SNSM

CHAUBET Vincent DDCCS 33

CHEVALLIER Laurent Gendarmerie Brigade Nautique Arcachon

COLLEDANI Frédéric Club sauvetage Cap Ferret

DUGOS Vincent Libourne Triathlon

DUMEZIT Joël SDIS 33

FABRE Jacques SSSBA

FAUCHER Caroline Club de sauvetage mérignacais protection civile

FOURCADE Alain APNES

GOUSSARD Jérôme Gendarmerie Brigade Nautique Arcachon

HUMBLET Romuald Club de sauvetage mérignacais protection civile

LACAZE Régis BM2S

LENCOU Pascal Club sauvetage Cap Ferret

LOISEAU François SNSM

MONEGHETTI Chantal Sauveteurs Béglais

PALLAS Pierre USGRD

PAPINEAU Didier Sauvetage Lacanau

ROSCOP Patrick USB Natation

SALLAN Frédéric Direction zonale CRS Sud Ouest

URBANO Armelle DDCCS 33

VERON Romain Alasca VO Aquatique

ZLATNIKSORGE Karine UFR STAPS

Excusés : BOURDIER Frédéric (Direction zonale CRS sud ouest), DUBOURG Xavier (SDIS 33), DOÏMO Philippe (Sauveteurs Béglais), BENACHOUR TESTE Hervé (Conseiller auprès du Préfet)

Documents fournis : compte rendu de la réunion RETEX 2018, statistiques BNSSA 2018, dossier d'inscription BNSSA 2019 et notice complémentaire pour les organismes de formation, tableau des propositions des sessions d'examen, procédure pour les sessions BNSSA Gironde, dossier de déclaration de préparation aux sessions, réglementation.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Bilan année 2018
- 3) Programmation des dates des sessions et composition des jurys 2019
- 4) Améliorations et modifications des épreuves
- 5) Questions diverses

Ouverture de la réunion

Monsieur CHAUBET Vincent accueille les associations et les représentants des corps constitués (pompier, CRS, gendarme) et fait faire un tour de table de présentation pour présenter notamment **DUGOS Vincent** (Libourne Triathlon) qui envisage de mettre en place une formation BNSSA sur Libourne en 2020.

Monsieur CHAUBET présente l'ordre du jour de la réunion.

Madame URBANO délivre les diplômes des candidats mineurs au moment de l'examen et majeurs au jour de la réunion aux organismes formateurs concernés contre signature du bordereau de remise.

Bilan de l'année 2018

Un tableau reprenant l'ensemble des statistiques par session a été remis à chaque participant ainsi qu'un tableau reprenant les chiffres de chaque organisme formateur.

Une rapide synthèse est faite :

- 13 sessions d'examen (dont 2 avec un double jury) ont été organisées en 2018 avec des effectifs inscrits allant de 13 à 51 (double jury) et des effectifs présents allant de 11 à 50 candidats par session. Les 2 sessions avec double jury se sont bien déroulées.
- 1 session a été annulée et reportée pour raison de travaux imprévus sur la piscine d'accueil
- Examen initial : 259 candidats inscrits pour 240 présents et 168 reçus, soit un taux de réussite de 70%. On peut noter une diminution de 8 % du taux de réussite par rapport à l'année précédente (78 % en 2017 et 70 % de reçus en 2016).
- Recyclage : 71 candidats inscrits pour 69 présents et 68 reçus, soit un taux de réussite de 99 %. On peut noter une constance des résultats par rapport aux années précédentes (95 % de reçus en 2017 et 98 % en 2016).

Programmation des dates des sessions et composition des jurys

En amont de la réunion, les associations ont été sollicitées pour communiquer à la DDCS leur choix de date de session et le nombre de candidats prévus.

M. CHAUBET annonce que pour 2019 le nombre de candidats par sessions BNSSA devra être, dans la mesure du possible, inférieur à 25 et d'éviter les jurys doubles, en raison des disponibilités et des capacités des piscines d'accueil.

Lors de la réunion, après concertation, un calendrier est établi pour valider les dates des sessions et établir la composition du jury par session (un membre d'une association + un suppléant + un pompier + un CRS ou un gendarme). L'ensemble des sessions seront présidées par M. CHAUBET ou un de ses collègues de la DDCCS.

M. CHAUBET rappelle que la DDCCS offre à tout candidat le droit de se présenter à 2 sessions d'examen par an (1^{er} passage + rattrapage). Si pour motif valable (certificat médical, examen...) un candidat ne peut se présenter au 1^{er} passage proposé par son organisme de formation, il peut être repositionné sur une autre session. Cependant, au regard de l'assiduité des candidats et de leur investissement et comportement, l'OF se réserve le droit de proposer ou non au candidat un rattrapage. Le type de contrat entre l'OF et le candidat doit le stipuler.

La 1^{ère} session de rattrapage du 8 avril 2019, n'est ouverte qu'aux candidats ayant échoué et réalisé leur 1^{er} passage jusqu'au 25 mars 2019 inclus. Cela dit, ces derniers peuvent passer leur rattrapage lors de la dernière session s'ils le souhaitent.

La 2^{ème} session de rattrapage est ouverte à tous et se déroulera le 13 mai 2019.

Le calendrier finalisé sera fourni par mail à chaque participant.

Une convocation détaillée avec les dates et les lieux le concernant sera envoyée à chaque membre du jury.

Pour les corps constitués, une convocation globale sera établie pour chaque corps.

Questions diverses sur la procédure des sessions BNSSA en Gironde

Dossier de déclaration préparation aux sessions de formation au BNSSA

M. CHAUBET rappelle l'importance du dossier de déclaration obligatoire à tout organisme de formation au BNSSA. Ce dossier s'appuie sur l'arrêté du 3 décembre 1996. Ce dossier permet de présenter la formation proposée aux candidats et légitimer son rôle d'organisme de formation.

Piscines d'accueil

Concernant les piscines d'accueil des modifications doivent être apportées :

- Piscine Université Talence : toujours fermée pour travaux
- Piscine de Mérignac : disponible que le lundi
- Piscine d'Arcachon mise à disposition pour la session SSSBA
- Piscine de Bègles mise à disposition pour la session des Sauveteurs Bèglais
- Piscine Villenave d'Ornon : horaires variables dû à une forte fréquentation

Déroulement des épreuves

Il est rappelé, que pour garantir l'équité des candidats quel que soit le scénario choisi par le jury, le résultat de l'examen sera communiqué aux candidats à la fin de l'ensemble des épreuves (1 à 4).

Les candidats passeront donc l'ensemble des épreuves.

Il est rappelé que l'organisme de formation qui présente ses candidats sur une session, est responsable de la préparation et l'installation du matériel.

Il n'y aura plus d'attestation de réussite ou d'échec remise aux candidats à l'issue de la session. Cette attestation sera remplacée par un arrêté fixant la liste des candidats reçus (initiaux et recyclés) scanné et envoyé par mail aux organismes de formation dans les jours suivants la session.

Épreuve QCM

Les QCM datent de 2012 avec un recueil de 188 questions qui ont donné lieu en Gironde à 4 jeux de QCM de 40 questions. Aujourd'hui, certaines questions sont erronées et d'autres sont davantage accés sur le permis côtier. Il semble donc nécessaire de refaire des jeux de QCM en enlevant ou corrigeant les questions erronées et en enlevant les questions moins spécifique au BNSSA.

Chaque OF doit donc retourner rapidement à la DDDCS les questions erronées et les questions moins spécifiques au BNSSA pour que établir de nouveaux jeux de QCM.

Par ailleurs, une nouvelle grille de réponses sera établie afin de faciliter la correction. Elle sera sous forme de 40 lignes correspondant aux 40 questions avec pour chaque question 4 réponses possibles à entourer : A-B-C-D. Les questions se présenteront sous forme de 4 pages plastifiées qui seront remis à la fin de l'épreuve.

Afin d'optimiser la grille de réponses, il est demandé à chaque OF de faire des propositions de mise en forme.

Épreuve 100m

Tout le monde est d'accord, pour que la mise en place du parcours se fasse sur 2 lignes d'eau dans les piscines de 25m afin de ne pas avoir à lever et baisser les barres pour la matérialisation des apnées.

Épreuve 250 m

Il est rappelé que le départ se fait matériel à la main (cf circulaire),

Par contre, bien qu'il soit indiqué dans l'arrêté que « si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui », la question de savoir si le candidat peut continuer à nager se pose. Une tolérance de 5 à 10 m peut être envisagée.

Épreuve action sur la victime

Cette épreuve semble moins crainte par les candidats et arrive en fin de session. On note donc un certain relâchement. Pourtant elle est très importante. Il convient donc de revoir les attentes du jury.

Pour cela :

1. pour la mise en place de la prise de dégagement, le sauveteur se laissera porter la prise après une immersion et la victime portera une prise de face,
2. le sauveteur remorquera la victime sur au moins 10m,
3. lors de la sortie de l'eau, vu que le sauveteur peut se faire aider, dans la mesure du possible le bouchon mettant entièrement la tête de la victime dans l'eau est à proscrire.
4. si le sauveteur ne fait pas un bon bilan et une bonne LVA, l'épreuve ne sera pas validée.

M. CHAUBET propose que le bilan soit évalué que par les corps constitués (formateur secouriste) afin de ne pas créer de polémique si un candidat est non validé par un jury formateur secouriste d'un autre OF. Cette proposition n'est pas retenue au regard que n'importe quel formateur secouriste est légitime

16h10 : FIN DE SEANCE